

Vente de la maison avant la fin de la succession

Par briffault veronique

Bonjour,

Mon père est décédé novembre 2015, ma mère est décédée en novembre 2016.

Pour les deux successions mon frère et moi avons mandaté le même notaire.

Nous ne souhaitons pas garder la maison de mes parents et le notaire m'a conseillé de la mettre en vente début février. Devant mon étonnement car nous pensions attendre la fin de la succession, courant mai (soit les 6 mois habituels) pour la mettre en vente, le notaire m'a dit que la succession serait rapide du fait du peu de temps écoulé entre les deux décès et qu'elle devrait être faite en 1 mois 1/2. L'agence qui s'est occupée de l'estimation du bien pour la succession, m'a confirmée les dires du notaire pour le mois de février en me disant que nous pourrions ensuite signer la vente et la succession en même temps !?

Je suis quand même étonnée car en décembre 2015 il m'avait dit que la succession de mon père prendrait 3 mois et il ne nous a pas autorisé à vendre la voiture avant le mois de mai 2016. Pouvez vous me confirmer que cela est possible ? Si oui dois-on quand même attendre l'aval du notaire ou peut on mettre la maison en vente début février comme il me l'a conseillé sans le lui en faire part ?

Merci beaucoup.